

# La lutte contre le schnaps : une enquête au pénitencier zurichois de Regensdorf

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **35 (1927)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973594>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rope. Très près de nous — en France — un projet de loi rendant obligatoire cet examen, vient d'être déposé à la Chambre.

En Belgique, la Croix-Rouge et la Société belge d'Eugénique se sont occupées de cette question. On a compris qu'il ne pouvait être question d'essayer d'imposer cet examen, mais toutefois, il est nécessaire d'attirer l'attention du public sur sa nécessité.

Une première réalisation va être faite. Tous les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise réunis, ont décidé, à la demande de la Croix-Rouge et de la Société belge d'Eugénique, que les chefs de bureaux de l'état civil remettraient une notice à ce sujet, à tous les futurs époux qui viennent solliciter leur inscription en vue de leur mariage.

Nous donnons ci-après le texte de cet avis :

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE  
ET SOCIÉTÉ BELGE D'EUGÉNIQUE

### Conseils aux futurs époux.

Si vous n'êtes pas bien portants tous les deux, votre union ne sera ni prospère ni heureuse, car la maladie du mari entraîne la misère et celle de la femme, le désordre du foyer. De plus, certaines affections se transmettent d'un époux à l'autre, et de ceux-ci aux enfants.

Il faut donc, avant de vous marier, demander à un médecin qui ait votre confiance de vous examiner complètement et de vous donner son avis, que vous vous communiquerez l'un à l'autre. Votre responsabilité serait grave si vous négligiez cette précaution et vous pourriez en être cruellement punis en vous-même et dans vos futurs enfants.

Les médecins sont tenus au secret par la loi: ils ne peuvent, sans votre autorisation formelle, répéter à qui que ce soit ce que vous leur aurez dit ou ce qu'ils auront constaté au cours de leur examen.

Si le médecin vous conseille de remettre votre mariage en raison de votre état de santé, écoutez la voix de la sagesse et de votre conscience. Sans doute, votre désappointement sera grand, mais il sera bien plus grand encore si l'union dont vous attendiez le bonheur devenait, par votre propre imprudence, une source de chagrins et de maux pour vous et vos enfants.

Dans la majorité des cas, d'ailleurs, le médecin pourra vous donner un avis favorable et c'est avec d'autant plus de confiance que vous réaliserez le projet qui vous est cher.

\* \* \*

Attirer l'attention du public et — surtout — des jeunes gens sur cette question, c'est faire une œuvre très efficace de protection de la santé.

## La lutte contre le schnaps.

### Une enquête au pénitencier zurichois de Regensdorf.

Il ressort d'une enquête entreprise à Regensdorf sur l'initiative du Département fédéral des finances que 163 détenus hommes sur 275, soit près de  $\frac{3}{5}$ , s'étaient livrés à l'abus de l'alcool, en partie du schnaps. En outre, près des deux tiers des détenus indiquèrent que leurs parents abusaient des boissons alcooliques.

Ces faits confirment les paroles du professeur Stoos, l'auteur du projet de code pénal fédéral: « L'alcoolisme est la source la plus féconde de tous les crimes. »

## Im Kampf gegen den Schnaps.

(Aus der Schweizerpresse.)

Die Erfahrung lehrt uns, daß es heute in der Schweiz durchaus unerlaubt ist, im